



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SEANCE DU 25 JUIN 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 19 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 19 juin 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, Mme VANNECKE Aurélie, Mme ROUSSEL Ghislaine.

Étaient absents représentés : Mme SZCZEPANIAK Caroline (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine), Mme BACHELET Véronique (pouvoir donné à M. ZIOLKOWSKI Félix), Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir donné à Mme LOUCHART Christiane), M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNÉ Philippe), M. LEKKI Christian (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. POHIER Jean-Marie, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, M. FIBA Richard.

Soit : 16 présents, 13 absents (dont 5 pouvoirs), soit 21 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2025 est adopté sans observation.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25.06.25.09. DU 25 JUIN 2025 PUBLIÉE LE 27 JUIN 2025

OBJET : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

Monsieur Philippe LAISNÉ présente la décision modificative N°1 du budget Ville, relative à l'ajustement des dépenses et des recettes au titre de l'année 2025 soit :

En dépenses de fonctionnement :

- Ajustement de crédits budgétaires : + 354.973,00 €

En recettes de fonctionnement :

- Ajustement de crédits budgétaires : + 354.973,00 €

En dépenses d'investissement :

- Ajustement de crédits budgétaires : + 394.205,40 €

En recettes d'investissement :

- Ajustement de crédits budgétaires : + 394.205,40 €

Soit un total modificatif de : + 749.178,40 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 03.04.25.05 du 03 avril 2025 relative au vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications, ci-dessus, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LAISNE, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 voix contre,

APPROUVE la décision modificative N°1 – Budget Ville présentée et annexée.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2025 a été, le 27 juin 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 27 juin 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE